

**Séance publique du 13 décembre 2004**

**Délibération n° 2004-2344**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Entretien des espaces verts et plantations - Autorisation de signer des marchés de prestations de services**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2136 du 20 septembre 2004 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des trois marchés de prestations de services concernant l'entretien des espaces verts.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 22 octobre 2004, a classé les offres et choisi pour les différents lots et secteurs les offres des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année) :

- lot n° 1 : entretien des espaces verts et plantations du parc technologique de la Porte des Alpes à Saint-Priest ; groupement des entreprises Rhône-Alpes espaces verts-Arbres et phyto, pour un montant annuel minimum de 200 000 €HT et maximum de 800 000 €HT,

- lot n° 2 : entretien des espaces verts et plantations, autres sites, secteur 1 ; groupement des entreprises Rhône jardin service - Chazal pour un montant annuel minimum de 80 000 €HT et maximum de 320 000 €HT,

- lot n° 2 : entretien des espaces verts et plantations, autres sites, secteur 2 ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant annuel minimum de 80 000 €HT et maximum de 320 000 €HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : entretien des espaces verts et plantations du parc technologique de la Porte des Alpes à Saint Priest ; groupement des entreprises Rhône-Alpes espaces verts-Arbres et phyto pour un montant annuel minimum de 200 000 €HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 €HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 2 : entretien des espaces verts et plantations, autres sites, secteur 1 ; groupement des entreprises Rhône jardin service-Chazal pour un montant annuel minimum de 80 000 €HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 320 000 HT, soit 382 720 € TTC,

- lot n° 2 : entretien des espaces verts et plantations, autres sites, secteur 2 ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC.

**2° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,